

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/330/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant la demande de l'association Le Murmure du Son d'organiser le Festival « Le murmure du son » le 12 juillet 2024 et 13 juillet 2024 à Eu.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Vendredi 12 Juillet 2024 de 6h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 5h00, la circulation et le stationnement seront interdits :

- Rue Jean Duhornay (à partir de la mairie vers le centre-ville)
- Rue de Verdun dans sa partie haute.
- Rue de l'Abbaye,
- Rue l'Hospice
- Rue Lomiten
- Rue du Collège
- Rue Paul Bignon
- Rue des Moulins

Le Vendredi 12 juillet 2024 de 6h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 5h00, le stationnement sera interdit :

- Rue des Moulins,
- Rue Jean Duhornay du N°5 au N°19.
- Rue de l'Hospice
- Rue de Verdun (dans sa partie haute)

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr



(2024/330/AR/8.3) Suite

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trois juillet deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

